

Le responsable de salle : un vrai rôle !

Son Statut :

- ⇒ Il est membre du club d'accueil et licencié à la FFHB
- ⇒ Il est chargé de l'ordre dans les tribunes, autour du terrain et dans les voies d'accès aux vestiaires.
- ⇒ Il s'inscrit sur la feuille de match et assume ainsi une fonction d'officiel
- ⇒ Il est majeur et identifiable par un brassard. Il n'a aucune tâche en cours lorsqu'il assume cette fonction
- ⇒ Le responsable de salle est le garant d'une bonne ambiance sur et hors du terrain;

Son rôle :

- ⇒ Il assume une fonction officielle
- ⇒ Il se doit d'être neutre et impartial
- ⇒ Il accomplit sa mission de façon responsable même si son intervention va à l'encontre de personnes de son club
- ⇒ Sur demande des arbitres ou du tuteur des JA, il se charge de faire régner l'ordre dans la salle et peut être amené à faire sortir des perturbateurs .
- ⇒ Il est le facilitateur au bien vivre dans la salle
- ⇒ Attention ! il n'est en aucun cas un policier !

Avant la rencontre :

- ⇒ Il s'équipe de son brassard officiel et se présente aux dirigeants des équipes et aux arbitres
- ⇒ il s'assure du respect du règlement en matière d'utilisation de colle ou résine

Pendant la rencontre :

- ⇒ Il est dans la salle pendant toute la durée de la rencontre et il est à l'écoute des réclamations, des mécontentements éventuels des managers, du public....
- ⇒ En cas de comportement excessif, il intervient avec diplomatie auprès de la ou des personnes. Il les amène à garder leur calme et à relativiser.
- ⇒ Il n'hésite pas à intervenir auprès des supporters si ceux-ci dépassent les limites admissibles.

A la fin de la rencontre :

- ⇒ Il se tient près de la table officielle, des vestiaires ou de tout lieu de la salle qui pourrait nécessiter sa présence

**EN CAS D'INCIDENT SERIEUX, IL PREND TOUTE MESURE UTILE ET EN REND COMPTE PAR UN RAPPORT ECRIT SOUS
48 HEURES A LA LIGUE ET OU COMITE**